



COMPTE-RENDU DU
CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 18 septembre 2009 à 20 h 30

Date de convocation :
9 septembre 2009

L'an deux mille neuf, le dix huit septembre à la mairie de COLOGNE

Nombre de délégués : 40
Présents : 33
Absents : 07
Votants : 35

Présents :

- LAGARDE Roger, LAFFITTE Michèle,
- LAMOTHE Max,
- LABORIE Max, DURTAUT Guy, AUDOUIN Christine, COURANT Martine, MOULAS Marie, LUCAS Nathalie
- LESCURE Brigitte, SAINT AGUET Anne, PEDRICO Jacques,
- de PINS Etienne, DELORT Danièle, PUECH Thierry,
- DELAYE Annie,
- CETTOLO Serge, DUTOUR Christian, ROYET Fabienne,
- COMMERE Jacques,
- PEZZOLI Pierre, MESSEGUE Monique, LABISSY Daniel
- VIDAL Raymond, SEYCHAL Marie José, DULAC Pascal,
- RAMBEAU-OCTEAU Nathalie, PEREZ Bernard,
- BEGUE Gilles, SCHNEIDER Bertrand,
- DUPOUY Philippe, DELONG Sabine, CETTOLO Patrick,

Représentés : néant

Procuration :

- TIXIER Georges a donné procuration à PEREZ Bernard
- UFFERTE Violène a donné procuration à SCHNEIDER Bertrand

Absents excusés : BACHERE Gilles, DUPRE Christian, MAURAN Eric, PENA Jean-Paul, BOUSSAROT Bernard, TIXIER Georges, UFFERTE Violène,

1) Motion de solidarité et de soutien à la famille CENSIER de SAINT-CRICO

Monsieur le Président relate les faits qui ont mis la famille CENSIER dans une situation de détresse et de désarroi. Il propose à l'assemblée d'adopter une motion de solidarité et de soutien.

Après en avoir délibéré le Conseil Communautaire décide manifester sa solidarité et son soutien à la famille CENSIER.

La décision est prise à l'unanimité des délégués présents et représentés

2) Gestion du personnel

Monsieur le Président présente les modifications à apporter aux contrats et au tableau des emplois suite :

- à l'inscription de Madame Bernadette DUMOUCHE sur la liste d'aptitude d'accès au grade de rédacteur au titre de la promotion interne,

- à l'augmentation des effectifs dans les CLAE et CLSH qui conduisent à modifier la durée hebdomadaire de deux postes d'agent d'animation (Delphine FURLAN, contractuelle, de 10 heures à 18 heures et Corinne SABATHE, titulaire, de 10 heures à 20 heures).

Il propose par ailleurs le renouvellement du contrat de Véronique LACOURT, agent social, pour un an au vu de l'augmentation des bénéficiaires de l'aide à domicile.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide de valider les modifications de contrat telles que proposées.

La décision est prise à l'unanimité des délégués présents et représentés

3) Fixation de la participation financière des parents pour les sorties

Monsieur le Président indique qu'à l'instar de ce qui se pratique dans les Communautés de Communes voisines il serait souhaitable de demander une participation financière aux familles dans le cadre des sorties organisées par les CLSH.

La proposition est la suivante :

- 2 € pour une sortie piscine
 - 3 € pour une sortie cinéma ou culturelle
 - 5 € pour une sortie Parc à thème
 - 15 € pour une sortie ski, luge
- } Sans hébergement

-15€/ jour et enfant pour un séjour avec hébergement du type mini camps.

Après en avoir délibéré le Conseil Communautaire décide d'adopter la tarification proposée pour la participation financière des familles aux sorties des CLSH.

La décision est prise à l'unanimité des délégués présents et représentés

4) Financement de la campagne voirie 2009

Monsieur le Vice Président en charge des finances explique qu'à ce jour il est difficile d'évaluer le montant du prêt qu'il sera nécessaire de contracter pour solder le prix des travaux d'investissement réalisés sur la voirie. Il pense qu'il sera possible de contracter un emprunt inférieur à celui qui avait été initialement inscrit au budget.

A ce jour la Communauté de Communes doit payer la 1ère situation de l'entreprise CARRERE pour un montant de 109 000 € TTC.

Pour ce faire, Monsieur le Vice Président propose d'utiliser dans un premier temps une ligne de trésorerie à court terme accordée par le Crédit Agricole. Ce crédit à court terme sera dans un second temps, après avoir définitivement arrêté le besoin de financement, converti en crédit à moyen terme.

La ligne de trésorerie accordée par le Crédit Agricole est de 100 000 € sur 1 an au taux de 1.98%

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide d'accepter la proposition de Monsieur Le Vice Président en charge des finances.

La décision est prise à l'unanimité des délégués présents et représentés

5) Locaux de la CCTA

Monsieur le Président informe le Conseil que, lors de sa réunion du 23 juillet 2009, le bureau a étudié la possibilité de prendre à bail à compter du 1^{er} janvier 2010 un local appartenant à la Commune de COLOGNE, sis 1 rue Camille Catalan pour un loyer annuel de 6.768 € / an.

Le bureau a estimé cette opportunité intéressante aux regards des besoins de la Communauté de Communes, de certaines associations partenaires et des nouvelles contraintes légales en matière d'accessibilité.

La mise en conformité des bureaux actuels pour les rendre accessibles aux handicapés nécessiterait un investissement important à brève échéance. La place est insuffisante dans les locaux actuels. Quatre personnes se partagent le même bureau à l'étage. Il n'y a pas de salle de réunion ce qui contraint à utiliser l'espace normalement dédié au musée. Il n'est pas possible de mettre des salles de réunion ou bureaux à disposition d'associations actives sur le territoire lorsqu'elles en font la demande. Il n'est pas possible de répondre aux besoins en locaux de la bibliothèque cantonale.

Il n'y a pas de possibilité, faute de place, de mettre en oeuvre de nouveaux services à la population.

Par ailleurs, le fait de redéployer les services de la Communauté de Communes permettrait d'envisager la location d'un ou deux bureaux à des entreprises de façon à favoriser leur implantation sur le territoire.

Monsieur le Président demande en conséquence au Conseil de l'autoriser à signer un bail avec la Commune de COLOGNE pour les locaux sis 1, rue Camille Catalan. Le bail entrera en vigueur le 1^{er} janvier 2010 pour un loyer annuel fixé à 6.768 € hors charges.

Monsieur Gilles BEGUE, délégué et Maire de la Commune de THOUX demande que le vote sur ce sujet ait lieu à bulletin secret. Monsieur le Président explique qu'il n'est pas favorable à un vote à bulletin secret sur ce type de sujet et soumet la demande au Conseil.

Après en avoir délibéré le Conseil décide de rejeter la demande de vote à bulletin secret par 34 voix contre et une pour.

Monsieur le Président soumet ensuite au vote la proposition concernant les locaux.

Après en avoir délibéré le Conseil Communautaire décide d'accepter la proposition et autorise Monsieur le Président à signer un bail avec la Commune de COLOGNE aux conditions énoncées ci-dessus.

La décision est prise à la majorité suivante :

Pour : 27 voix ;
Contre : 2 voix ;
Abstention : 6 voix.

6) Questions diverses sans délibération

* Rentrée scolaire 2009/2010

Grippe A

Madame DELORT, Vice Présidente en charge des affaires scolaires a mis en place le dispositif de prévention (équipement des écoles en masques, gel, savons, poubelles à couvercle etc...).

Monsieur le Président précise que dans le cas de fermeture des écoles il n'y aura pas de dispositif de substitution pour l'accueil des enfants.

Effectifs :

ECOLES

Cologne	Saint Georges	Monbrun	Encausse	Touget	Escorneboeuf
123	23	66	87	49	48

CLAE

Cologne	Saint Georges	Monbrun	Encausse	Touget	Escorneboeuf
40 (matin et soir)	0	40 (matin garderie) 20 (soir)	30 (sur 42 inscrits)	38	Garderie mairie

Compte tenu de l'augmentation régulière des fréquentations des CLAE et CLSH, la Communauté de Communes a sollicité la signature d'un avenant aux conventions actuellement en vigueur avec la CAF. L'objectif étant d'obtenir le versement de prestations financières plus importantes. A ce jour la CAF n'a pas expressément répondu à la demande. De manière informelle il a été indiqué à la coordinatrice des structures que les chances d'obtenir satisfaction étaient quasi nulles.

Travaux réalisés :

Cantine de SAINT-GEORGES : Aménagement du réfectoire dans l'ancienne Mairie et de la cuisine « en mode Marche en avant », achat de meubles cuisine, Peinture du préau, remplacement d'une partie de la cloture et du portail.

Durant les vacances de toussaint, la fenêtre du réfectoire sera transformée en porte de façon à permettre un accès direct.

Ecole de COLOGNE : Réfection du parking, réaménagement de la salle informatique.

Ecole de MONBRUN : Réfection de la cour et du portail.

Toutes les écoles ont été dotées d'un ordinateur neuf.

* Voirie

Les travaux du PAT vont débuter en octobre, comme les autres années, Bernard DIANA contactera les Maires pour définir les zones à traiter dans chaque Commune.

Monsieur le Président rappelle que, conformément aux statuts de la Communauté de Communes, dans le cadre des demandes de CU ou de PC les Communes restent compétentes pour émettre les avis concernant les autorisations et accès sur les voies communales non empierrées et non goudronnées.

* Bulletin d'information

La rédaction du bulletin est en cours, le comité de lecture se réunit régulièrement pour faire le point.

* Réunion des commissions

- VOIRIE : le 21 octobre 2009 à 20 h 30

- AFFAIRES SCOLAIRES : le 15 octobre 2009 à 20 h 30

- FINANCES : le 7 octobre 2009 à 20 h 30
- CULTURE : le 20 octobre 2009 à 20 h 30
- DEVELOPPEMENT LOCAL : début novembre (date non fixée)

L'ordre du jour étant épuisé Monsieur le Président lève la séance.